



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

Valence, le 26 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DES ACTES DE MALVEILLANCE CONTRE LE MONDE AGRICOLE

Depuis peu, certains agriculteurs et chasseurs sont confrontés au développement d'actes de malveillance et de récriminations indues, voire outrageuses, à leur encontre.

Ces actes peuvent être le fait de défenseurs de la cause animale ou de l'environnement, de plus en plus radicalisés, adeptes d'actions violentes ou à forte résonance médiatique.

A titre d'illustration, trois vidéos mettant en cause le monde agricole ont été récemment diffusées sur les réseaux sociaux à la suite d'intrusions des exploitations agricoles du département de la Drôme. En outre, une intrusion, avec casse de fenêtres et vol des fiches d'élevage a eu lieu dans l'agglomération valentinoise.

Le 24 avril 2019, en présence du Procureur de la République, le préfet de la Drôme a installé le comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole, composé des forces de l'ordre, de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, de la fédération départementale des chasseurs, de la direction départementale des territoires et de la direction départementale de la protection des populations.

Expérimenté en Drôme, ce comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole devrait ensuite être généralisé dans l'ensemble du territoire national, a annoncé ce matin le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Didier GUILLAUME lors de son déplacement à Beauregard-Baret.

Le comité a défini 3 axes de travail :

- rassurer les consommateurs, les filières et les exploitants ;
- aider les agriculteurs sur le plan juridique et judiciaire ;
- dissuader et prévenir les actes malveillants.

Plusieurs mesures ont été décidées :

- 1) Diffusion d'une documentation élaborée par les services de la gendarmerie nationale :
  - guide réflexe « sécuriser mon exploitation agricole »
  - plaquette « renforcer la sécurité des exploitations agricoles » accompagnée des contacts locaux des interlocuteurs police et gendarmerie
- 2) Mise à disposition des référents sûretés (police et gendarmerie) qui pourront étudier gratuitement les conditions de sécurité d'un site et formuler des conseils de prévention des actes malveillants
- 3) Développement de la plainte en ligne au profit des victimes

- 4) Développement au sein de la Chambre d'Agriculture d'un accompagnement juridique (avocat), en mesure de soutenir les agriculteurs, les conseiller, les guider : portage de plainte, positionnement de la Chambre d'Agriculture comme partie civile, etc.
- 5) Sensibilisation et la formation en amont, dans les lycées agricoles, des futurs exploitants aux consignes, mesures de sécurité et de protection de leurs installations et de lutte contre « l'agri bashing »
- 6) Développement de la communication soulignant les évolutions des modes de production, de culture, d'élevage garantissant le respect de l'environnement, du bien être animal et de la qualité des produits.

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](http://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**